



Philippe VERSEILS  
Chargé du dossier Personnes Âgées  
27 rue Saint Gilles  
30000 NÎMES  
Tél : 04 66 28 11 42  
arcmediterranéen@fep.asso.fr

## NOTE DU 19 DÉCEMBRE 2007

- APA : le Sénat renonce à la récupération sur succession
- Les priorités de la DGAS pour 2008
- Le financement de la dépendance
- Un film sur la solitude des personnes âgées
- Deux expériences innovantes
- Vient de paraître

### ➤ APA : le Sénat renonce à la récupération sur succession

#### *Un ballon d'essai du gouvernement ?*

**Députés et sénateurs, réunis en commission mixte paritaire, ont supprimé jeudi 13 décembre du projet de budget 2008 la possibilité pour les départements de récupérer sur succession les sommes versées aux personnes âgées dépendantes au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).**

**Les sept députés et sept sénateurs**, à majorité UMP, réunis à l'Assemblée sont ainsi revenus sur une mesure introduite lundi soir au Palais du Luxembourg, qui a provoqué un tollé à gauche mais aussi dans le monde associatif et chez les intéressés. La mesure incriminée prévoyait, à partir du 1er janvier 2009, d'autoriser les conseils généraux, après le décès de la personne âgée entrant dans le dispositif APA à compter de cette date, à récupérer les sommes versées à condition que sa succession dépasse 100.000 euros.

**Créée en 2002, l'APA est actuellement** versée à environ un million de personnes, somme modulable en fonction des moyens et du degré de dépendance. Financée par les départements (deux tiers) et l'Etat (un tiers), elle a remplacé la prestation spécifique dépendance (PSD), qui prévoyait justement un recours sur succession, l'une des raisons, selon les spécialistes, de son échec.

**Le retrait du dispositif ne faisait** plus de doute depuis mercredi, quand le gouvernement a officiellement demandé au Parlement d'y renoncer. Le projet de budget 2008 doit encore faire l'objet d'un ultime vote dans chacune des deux chambres, la semaine prochaine.

**Le projet n'est pas pour autant définitivement** enterré, la question de la prise en compte du patrimoine, déjà évoquée par Nicolas Sarkozy, étant renvoyée au débat en 2008 sur la mise en oeuvre d'un cinquième "risque" consacré à la dépendance. *"Une famille, ce n'est pas simplement un lieu pour obtenir des droits (...) Et si la famille ne veut pas exercer (ses devoirs), la société devra pouvoir se rembourser sur un patrimoine qui n'a pas vocation à être éloigné du financement du problème de dépendance"*, avait lancé en septembre le chef de l'Etat.

**Les associations en charge** des personnes âgées, les syndicats et la gauche avaient aussitôt dénoncé *"une provocation", "un recul social considérable", "un nouveau mauvais coup"* du gouvernement. Le monde associatif a notamment souligné qu'une récupération sur succession dissuaderait "beaucoup de bénéficiaires potentiels", soucieux de *"ne pas amputer le patrimoine de leurs enfants et petits-enfants"*.

*"Nous sommes inondés de coups de fil de protestation de personnes âgées de nos circonscriptions"*, a confié un député UMP. L'ex-Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, sénateur lui-même, a estimé que la chambre haute avait voulu par le vote de cette mesure lancer *"un avertissement"* au gouvernement pour qu'il *"regarde davantage les collectivités territoriales"*, les départements étant confrontés au coût croissant de l'APA.

(Source : *Agevillage professionnels N°349 du 17 décembre 2007*)

### ➤ Les priorités de la DGAS pour 2008

Vous trouverez ci-dessous le lien internet vous permettant de visionner une interview de Jean-Jacques TREGOAT, directeur général de l'action sociale sur les priorités de la DGAS dans le domaine gérontologique pour l'année 2008 :

[http://www.dailymotion.com/video/x3isv\\_jeanjacques-tregoat-les-priorites-2\\_politics](http://www.dailymotion.com/video/x3isv_jeanjacques-tregoat-les-priorites-2_politics)

### ➤ Le financement de la dépendance

**Valérie Létard affirme dans un entretien au Monde daté du 15 décembre que le projet de loi fixant les termes du financement de la dépendance serait déposé en juin 2008**

**Un projet de loi sur la prise en charge** des personnes dépendantes devrait être présenté "à la fin du premier semestre" 2008, a déclaré la secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité Valérie Létard, dans une interview au Monde daté de samedi 15 décembre.

*"Une première étape a été demandée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Son rapport pose les sujets sur lesquels démarrera la concertation début 2008 pour aboutir à la présentation d'un projet de loi sur la dépendance à la fin du premier semestre"*, a indiqué Mme Létard. La CNSA, qui regroupe représentants de l'Etat, élus

locaux, associations de personnes âgées et handicapées, a adopté mi-octobre un rapport proposant la création en 2010 d'une prestation unique pour les personnes dépendantes, qu'elles soient âgées ou handicapées, sans se prononcer sur son financement.

**Le président Nicolas Sarkozy, souhaitait** voir aboutir "au *premier semestre 2008*" le chantier du financement de la dépendance, avait estimé le 18 septembre que ce "*risque*" pouvait "*en partie*" être couvert par une assurance individuelle privée, "*en complément de la solidarité*".

(Source : *Agevillage professionnels N°349 du 17 décembre 2007*)

## ➤ Un film sur la solitude des personnes âgées



Un film tendre et poétique d'Hiner Saleem

**Une invitation au voyage du conteur oriental Hiner Saleem, un récit tendre et poétique qui retrace l'itinéraire d'un vieil homme qui tombe en solitude sous les toits de Paris. Un film avec si peu de dialogues qu'il en sort une rare intensité.**

**Quand les enfants ne donnent plus de nouvelles**, il est bon d'avoir un ami. Pour se rendre à la piscine, déjeuner à la brasserie, traverser avec une certaine quiétude les écrasantes journées d'été. Mais quand l'ami lui-même finit par faire défaut, l'existence devient périlleuse. D'autant plus périlleuse qu'on vieillit, qu'on est fragile et seul, et qu'on habite à Paris... sous les toits. Mais le cœur bat toujours. En attendant le jour où la force viendra à manquer, ou l'on choisira de ne plus ouvrir sa porte, on peut encore croire aux rencontres, et à l'amour.

« **Pour moi, si l'on peut exprimer quelque chose avec des images, ce n'est pas la peine de le redire avec des dialogues.** Quand le dialogue concrétise une idée, il l'a réduit ou il l'enferme. » indique Hiner Saleem. Pascal Champvert, Président de l'association des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (AD-PA) soulignait à l'issue de la projection que « ce film a la force de montrer quelque chose dont on parle rarement, la lenteur des personnes âgées ».

**Outre la mise en scène, l'admirable performance de Michel Piccoli** est à saluer. Elle a été récompensée par le Prix d'interprétation masculine au Festival de Locarno cette année. Hiner Saleem a pensé immédiatement à Michel Piccoli pour interpréter le rôle de Marcel, « avec son physique majestueux, il était pour moi le seul à pouvoir jouer un personnage plongé dans la misère tout en gardant une grande dignité et une certaine classe. » Un bijou de mise en scène et d'interprétation d'une incroyable justesse. Un film poétique et bouleversant, à voir absolument.

Voici le lien pour voir la bande annonce : [http://www.allocine.fr/video/player\\_gen\\_cmedia=18774145&cfilm=123260.html](http://www.allocine.fr/video/player_gen_cmedia=18774145&cfilm=123260.html)

## ➤ Deux expériences innovantes

### • « Baluchon Alzheimer »

L'association québécoise Baluchon Alzheimer va bénéficier d'une aide de 500.000 dollars canadiens (environ 340.000 euros) de la part du gouvernement local.

Voici les deux principaux objectifs de cette association québécoise au concept original. Dans un premier temps, cette structure doit permettre aux aidants de prendre du répit à l'extérieur de leur résidence en toute tranquillité durant une ou deux semaines sans avoir à transférer leur proche dans un autre milieu. Durant toute la période de répit, c'est-à-dire durant l'absence de l'aidant familial, la baluchonneuse (nom donné aux intervenantes de l'organisme), demeure au domicile de la personne atteinte, et ce, 24 heures par jour. Dans un deuxième temps, il s'agit de soutenir les aidants en leur proposant des stratégies d'intervention adaptées à leurs propres situations difficiles et délicates.

À l'origine du « **Baluchon Alzheimer** » : Marie Gendron, infirmière de formation et docteur en gérontologie. « *Si l'on veut continuer la route alzheimerienne, précise-t-elle, on ne peut pas le faire seul* ». Il suffit donc d'un simple coup de fil pour contacter l'association. La famille communique des données sur les habitudes quotidiennes et les grandes étapes de la vie du malade ainsi qu'une liste des situations difficilement vécues par l'entourage.

Et le jour dit, la « *baluchonneuse* » arrive avec ses effets personnels (une pré-visite est effectuée si la distance le permet). Elle passe 24 heures avec l'accompagnant avant le départ de celui-ci. Durant le séjour, la « *baluchonneuse* » procède à une évaluation des capacités cognitives du malade et rédige un journal d'accompagnement retraçant les principaux événements de chaque journée.

Comme en témoignent les expériences recueillies, il s'agit d'une aide concrète aux familles souvent épuisées mais tiraillées par la culpabilité d'abandonner, même l'espace d'un instant, la personne malade.

Au fil des ans, Baluchon Alzheimer est passé d'un mode de fonctionnement artisanal à une gestion de type familial. Aujourd'hui, au stade intermédiaire de croissance, la petite structure en place s'avérait nettement insuffisante pour répondre à toutes les demandes de services, pour recruter et former de nouvelles baluchonneuses, pour exécuter les nombreuses tâches administratives et pour solliciter des dons année après année afin de maintenir le service à un coût abordable. Financé de manière aléatoire, sporadique et non récurrente, l'organisme était donc continuellement en mode de survie.

Entre juillet 1999 et août 2007, Baluchon Alzheimer a soutenu 214 familles au cours de 426 baluchonnages (terme utilisé pour décrire le service), ce qui représente 4 451 jours de baluchonnage (soit 106 824 heures de répit pour les aidants). Offert sur tout le territoire du Québec, le service de Baluchon Alzheimer a été dispensé jusqu'à présent dans 76 villes du Québec. La Belgique a adopté le modèle de Baluchon Alzheimer en 1994.

« En créant un maillon unique dans la gamme des services à domicile, il est indéniable que Baluchon Alzheimer répond à la politique gouvernementale et aux objectifs du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de maintien à domicile », souligne encore Marie Gendron.

Cf. le site internet de « Baluchon Alzheimer » : <http://www.baluchonalzheimer.com/creation.html>

(Source : Senioractu 239 du 30 Novembre 2007)

- « Les résidences buissonnières »

Réfléchir à l'avenir des aînés, c'est aussi penser à leur habitat. Où vivre quand on vieillit ? Et encore plus, où aimerait-on vivre plus tard ? L'association Téléscopages, pour ses 5 ans, a choisi de s'interroger sur cet enjeu majeur du vieillissement. Elle a donc notamment exploré le projet des Résidences buissonnières - qui ont pour ambition de restaurer une vie de quartier intergénérationnelle autour d'un Ehpad en province. Guy Sudre souligne le fait que la question de l'hébergement doit avoir pour première réponse la possibilité de choisir. "Le problème est qu'on vieillit tous pour la première fois. On a tous été jeune mais vieux ? On doit aujourd'hui penser à un futur que l'on ne connaît pas. C'est pour cela que c'est difficile et que peu de solutions existent."

"En fait, il faudrait imaginer la vie comme un vélo avec une dynamo. Plus on pédale, plus ça éclaire. Et bien là, disons qu'il nous faut un tandem où on va les aider à pédaler. Nous devons trouver des solutions pour que les gens continuent à éclairer leur chemin." Cette image du vélo amène une autre question, celle de l'aménagement du territoire et des contraintes de la vie quotidienne dues à de mauvaises conceptions (trottoirs, escaliers...). Et puis comment être rassuré quand on est isolé ?

"On a donc créé le concept de "résidence buissonnière" pour restructurer une vie de quartier. Il s'agit de juxtaposer un Ehpad et un cantou partagé (c'est-à-dire un accueil de jour Alzheimer pour le malade et sa famille), des logements thérapeutiques, des logements intergénérationnels adaptés, une cafétéria (ouverte le midi aux résidents de l'accueil de jour et le soir à tous), le tout agrémenté de services." Ce concept sera sans doute opérationnel pour la première fois à Villeneuve-sur-Lot. Dans cette commune, il semble en effet que la mairie a verrouillé l'achat des terrains nécessaires, et prévu d'annexer les transports, les services de proximité, un marché, des espaces culturels. "L'idée est de reconstituer la vie de quartier qui existait auparavant. Il est plus facile de se rendre service quand on se connaît, quand on a vécu dans un lieu. Il faut concentrer l'espace et non le multiplier."

(Source : Seniorscopie du 4 décembre 2007)

## ➤ Vient de paraître

### ➤ Le concept de projet de vie en institution gériatrique

présenté pour le Master Ethique, Science, Santé et Société, Blandine Orellana-Gélain (2006-2007)

**Le projet de vie individualisé est mis en place officiellement depuis Juin 2005** mais il existait déjà auparavant des dispositifs de prise en charge individualisée des résidents dans l'établissement, ces dispositifs s'inscrivant dans la démarche qualité à laquelle est tenu tout établissement d'accueil : dossiers de soins, fiches de suivi des activités d'animation, enquêtes alimentaires... Depuis quelques années, dans le même but de recherche de qualité, existe le projet de vie institutionnel, document rendu obligatoire par une convention signée entre l'établissement et ses tutelles (préfet et conseil général), décrivant la mise en oeuvre des potentialités humaines et matérielles au service des personnes hébergées et dont l'objectif est d'améliorer leur qualité de vie au quotidien.

**De nos jours, le projet est ainsi souvent devenu une obligation juridique** et nombre d'acteurs individuels ou collectifs sont mis en demeure de se lancer dans un projet par les institutions qui les encadrent. C'est une démarche qui est en train de se développer dans un certain nombre de maisons de retraite, manière d'encourager sinon de garantir à la fois la bonne qualité des prises en charge et le dynamisme d'institutions qui étaient, il y a encore peu de temps, considérées ni plus ni moins comme des mouroirs.

**C'est pourquoi en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**, sont apparus ces derniers temps le contrat de séjour et son avenant, dans un contexte de formalisation et de traçabilité des actions de soin ainsi que de judiciarisation du monde sanitaire et social.

Dans cette conjoncture, les relations entre l'institution et ses résidents (et leur famille) ont changé, faisant de ces derniers des clients, usagers et consommateurs de services, et la contractualisation devrait permettre d'objectiver les prises en charge dans le but de les améliorer, grâce à des critères relativement précis.

**Bien qu'en accord avec le principe selon lequel toute personne peut avoir et exprimer un projet de vie personnel**, nous relevons tout de même dans la commande du CASVP un paradoxe: ce projet que l'on demande à des personnes de formuler est une obligation légiférée qui apparaît comme un double message contradictoire, imposant à la personne d'avoir un projet et de s'y engager, établissant donc un contrôle sur sa liberté de pouvoir se projeter. Cela nous paraît d'ailleurs contradictoire à plusieurs titres que nous développerons par la suite, en essayant de répondre

à ces questions : quel projet de vie une personne âgée, dont les jours sont comptés et dont le périmètre d'actions est limité à une institution, peut-elle avoir ?

**Comment connaître le projet de vie d'une personne qui ne peut l'exprimer**, pour autant qu'elle en ait un ? Pourquoi cette nécessité de prescrire un projet de vie, de l'écrire et le signer ? Quel impact cette contractualisation aura-t-elle sur la prise en charge réelle et sur les moyens mis à disposition des résidents par l'institution ?

**Dans ce mémoire ces questions sont abordées à travers, tout d'abord, l'étymologie** du projet, avec ce qui le caractérise chez tout-un-chacun et chez les personnes âgées en particulier. Puis nous décrivons et analyserons un ensemble de projets de vie recueillis auprès de nombreux résidents en EHPAD.

Nous verrons en quoi les résultats de ce recueil dépendent des valeurs portées par les soignants et des représentations qu'ils ont de leur travail et des résidents qu'ils soignent. Nous verrons à quel point l'image que les uns ont des autres et la reconnaissance que les uns accordent aux autres influent sur la capacité d'une personne âgée à se projeter. Car dans la société et en particulier au sein d'un établissement d'hébergement, chacun vit en fonction de ce que les autres lui laissent comme espace d'expression, de réalisation, de liberté et d'initiative. C'est en fonction de tout cela que l'on peut envisager son futur et avoir ou non un projet de vie même à un âge très avancé.

**Ainsi nous élargirons notre champ d'investigation à la société civile toute entière**, à l'image qu'elle renvoie de ces personnes âgées et à la place qu'elle leur réserve, qui a certainement des répercussions sur leur façon de définir leur projet de vie, c'est-à-dire de se projeter dans le temps qu'il leur reste à vivre.

**Nous essayerons enfin de comprendre pourquoi l'on s'intéresse aujourd'hui en ces termes à la fin de vie de ces personnes très âgées** et souvent handicapées, dans une société hyper-individualiste qui, malgré tout, prend conscience de ses insuffisances et pose la question de la réhabilitation de ses valeurs perdues.

Vous pouvez télécharger ce mémoire en Pdf à l'adresse suivante :

[http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/concept\\_projet\\_de\\_vie.pdf](http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/concept_projet_de_vie.pdf)

#### ➤ **Les droits des résidents en maison de retraite : fiche pratique**

**L'Institut National de la Consommation rassemble sur une même fiche les conséquences, pour les établissements et leurs résidents, des lois de 2001 et 2002. Ces avancées législatives rendent complexe la réglementation.**

**La première partie aborde les règles régissant les établissements.** Elle définit les différents types d'établissements d'hébergement, la surveillance à laquelle ils sont soumis, les règles de fixation des prix, selon que l'établissement accueille ou non des personnes dépendantes, est ou non habilité à l'aide sociale, les tarifs "soin", "hébergement", "dépendance" des EHPAD.

**Les droits des résidents** à proprement parler sont abordés dans la seconde partie. Information préalable (à l'entrée en établissement), contrat écrit (les clauses abusives sont pointées), aides financières, droits collectifs et individuels (chartes, conseil de la vie sociale). Des questions diverses sont évoquées : mobilier, animaux, argent de poche, responsabilité en cas de vol. Le phénomène de maltraitance n'est pas oublié. Concernant les aides, la fiche précise ce qu'implique l'obligation alimentaire.

**Les textes légaux et réglementaires** sont rassemblés en annexe.

Vous pouvez télécharger cette fiche en Pdf à l'adresse suivante :

[http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/Droitsdesresidents\\_INC.pdf](http://framework.agevillage.com/documents/pdfs/Droitsdesresidents_INC.pdf)

#### ➤ **Comprendre l'économie sociale, Fondements et enjeux**

**par Jean-François Draperi**, Maître de conférence en sociologie et directeur du Centre d'Economie Sociale Travail et Société (CESTES) au CNAM, rédacteur en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (Recma).

La querelle traditionnelle entre l'économie de marché et les services publics masque l'existence de l'économie sociale, qui est de fait le cadre de l'activité professionnelle de plus en plus de personnes, en travail social comme dans beaucoup d'autres domaines.

« Volontariat, égalité, solidarité » est sa devise.

Ambitionnant de concevoir et mettre en œuvre une économie plus juste et moins dévastatrice, elle est tout à la fois **une voie d'éducation à la citoyenneté** dont l'économie est le support et **une voie de développement économique et social** fondée sur l'éducation de ses membres.

Beaucoup y prennent part sans même en avoir conscience : participer à une assemblée générale d'association, être administrateur de sa mutuelle, prendre une part sociale dans sa banque coopérative, s'associer pour consommer sont ainsi autant de formes de l'entrepreneuriat en économie sociale.

Cet ouvrage offre à tous les responsables et militants de l'action sociale, de l'aide et de la protection sociale, ainsi qu'à toute personne impliquée dans le secteur associatif, mutualiste ou coopératif, les clefs pour comprendre les fondements et les enjeux de leur activité professionnelle ou de leur engagement.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de la table des matières en Pdf à l'adresse suivante :

[http://www.dunod.com/pres\\_detail/51485/51485\\_TDM.pdf?L=119204&K=IJT34135IJL30522I18611222IS1](http://www.dunod.com/pres_detail/51485/51485_TDM.pdf?L=119204&K=IJT34135IJL30522I18611222IS1)

